



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 11^e jour du mois de novembre 2025 à 19h30 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ère) Messieurs et Mesdames, Gilles St-Amand, Audrey Charron-Brosseau, Benoit Drouin, Maxime Bétournay, Benoit Gratton et Édith Sigouin.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h30 déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions**
- 4. Suivi et adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Séance ordinaire 2 octobre 2025
- 5. Mot du maire et des conseillers**
- 6. Administration**
 - 6.1 Ratification des déboursés;
 - 6.2 Attribution des responsabilités aux membres du nouveau conseil;
 - 6.3 Détermination de la date pour l'adoption du budget 2026 et du Programme triennal des immobilisations (PTI) 2026/2027/2028;
 - 6.4 Dépôt de la liste des personnes en défaut de paiement de taxes;
 - 6.5 Renouvellement de l'adhésion 2026 à la Fédération québécoise des municipalités;
 - 6.6 Renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications avec PG Solutions pour l'année 2026;
 - 6.7 Demande de la Légion Royale Canadienne – dépôt d'une couronne au cénotaphe;
 - 6.8 Désignation et formation de l'agent de liaison en santé et sécurité;
 - 6.9 Adoption de la politique de communication # 23-2025;
 - 6.10 Augmentation du budget pour la soirée de remerciement des bénévoles et des employés;
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1

8. Transport (travaux publics)

- 8.1 Autorisation de la présentation de la reddition de compte - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement (travaux chemin de la Rouge);
- 8.2 Approbation des dépenses et de la reddition de compte - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet projet particulier d'amélioration (PPA-CE) (travaux chemin du Lac-à-la-Loutre);
- 8.3 Demande de subvention emplois d'été Canada 2026;
- 8.4 Détermination du montant de la compensation financière pour l'Association pour l'entretien des chemins Trudel et de la Montagne pour l'année 2026;
- 8.5 Renouvellement du contrat avec Promotek – production du rapport pour la carrière;
- 8.6 Offre de services de l' des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS), bassin de rétention Lac-à-la-Loutre;
- 8.7 Mise en vente du balai de rue et du souffleur à neige (équipements du tracteur New Holland 2011);

9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)

- 9.1 Mise à niveau système Scada (réseau d'eau potable);

10. Santé et bien-être

- 10.1 Autorisation de paiement du supplément au loyer / Résidences Vallée de la Rouge;
- 10.2 Renouvellement de l'adhésion PREL (Partenaires pour la réussite éducatives dans les Laurentides) - Journée de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026;

11. Urbanisme, Environnement et Développement

- 11.1 Formation obligatoire membre du comité consultatif d'urbanisme sur son rôle et ses responsabilités au sein du comité;
- 11.2 Demande de l'école Arc-en-Ciel – projet cour d'école;

12. Loisirs et Culture

- 12.1 Demande de soutien financier du Comité des Loisirs / sentiers de ski de fond et de raquettes;

13. Varia

- 13.1 Inscription à la journée de coopération intermunicipale (4^e édition) – Loisirs Laurentides;
- 13.2 Formation obligatoire des Élu (e)s;

14. Période de questions

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION 198-25

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout au varia des points 13.1 et 13.2

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 199-25

4.1- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le greffier-trésorier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 174-25 à 197-25 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5- MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur Benoit Chevalier, maire, demande une minute de silence dans le cadre du Jour du Souvenir.

6- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 200-25

6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier-trésorier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Des comptes payés, chèques numéro 12376 à 12391 inclusivement au 11/11/2025 pour un montant de 110 774.59\$, des comptes à payer chèques numéro 12392 à 12397 inclusivement au 11/11/2025 au montant de 5 373.11\$, des salaires payés numéro 501605 à 501648 inclusivement pour un montant de 27 818.89\$, des prélèvements payés numéro 982 à 1028 inclusivement pour un montant de 410 736.75\$ ainsi que des prélèvements à payer numéro 1029 à 1043 inclusivement pour un montant de 21 818.87\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12376	Derome Tommy	Remboursement trop payé	363.82\$
12377	Dritschler Katia, Soumis Mathieu	Remboursement trop payé	550.17\$

12378	Gestion SACE inc.	Remboursement trop payé	7 382.58\$
12379	Gestion SACE inc.	Remboursement trop payé	1 905.50\$
12380	Lessard Eric	Remboursement trop payé	616.79\$
12381	Tesolin Edouardo	Remboursement trop payé	236.92\$
12382	Les Bois Rond inc.	Travaux excavation remplacement ponceau, pierre, gravier	55 146.51\$
12383	Daoust Louise	Remboursement frais non-résident 2025	120.00\$
12384	Revêtements Tennis Sud-Ouest	Revêtement acrylique terrain pickleball	19 545.75\$
12385	Telmatik	Système d'alerte et notification citoyens du 01/10/25 au 30/09/26	1 724.63\$
12386	Ainsworth inc.	Analyse photométrique, luminaires, photocellules, potences 8 pied	1 882.49\$
12387	Béton Bycon inc.	Bacs à fleurs avec bande réfléchissante - paiement final	427.71\$
12388	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains octobre 2025	1 630.61\$
12389	Fortin Suzanne	Remboursement frais non-résident 2025	43.98\$
12390	Sel du Nord	Sel à déglaçage	10 743.30\$
12391	Solmatech	Contrôle des matériaux - réfection ch. de la Rouge	8 453.83\$
TOTAUX CHÈQUES			110 774.59\$
501605 - 501648	Employés	Salaires octobre 2025	27 818.99\$
982	Les Productions BoxAmusik	Anthony Gaudet chansonnier - journée de la culture	1 149.75\$
983	Caisse Desjardins Mont-Tremblant	Capital prêt - 206, rue Principale	15 500.00\$
984	Ministère du Revenu du Québec	DAS septembre 2025	11 995.36
985	Receveur Général du Canada	DAS septembre 2025	3 475.73\$
986	Receveur Général du Canada	DAS septembre 2025	478.20\$
987	Angélique Bélanger	Frais déplacement	72.86\$
988	Bell Mobilité	Cellulaires octobre 2025	201.00\$
989	Caisse Desjardins Mont-Tremblant	Intérêts & capital - prêt réfection ch. de la Rouge & camion 10 roues	164 147.47\$
990	Chevalier Benoit	Frais déplacement	37.44\$
991	Cogeco	Internet du 28/09/25 au 27/10/25	83.88\$
992	Les Entreprises Bourget inc.	Épandage abat-poussière liquide	9 535.92\$
993	Équipe Laurence	Service ingénierie - support TECQ 2024-2028 Service ingénierie - réfection chemin de la Rouge Service ingénierie - préparation d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)	14 481.40\$
994	Gilbert P. Miller & Fils	Niveleuse, rouleau, 10 roues	3 866.04\$
995	Hydro-Québec	Électricité réservoir gravitaire	46.47\$
996	Hydro-Québec	Électricité caserne	157.28\$
997	Hydro-Québec	Électricité parc & terrain tennis	271.35\$
998	Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville	439.83\$
999	Hydro-Québec	Électricité station de lavage	36.17\$
1000	Hydro-Québec	Électricité station de pompage	783.52\$
1001	Hydro-Québec	Électricité bureau municipal	312.92\$
1002	Hydro-Québec	Électricité maison des jeunes	44.56\$
1003	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux	303.24\$
1004	Hydro-Québec	Électricité terrain de baseball	33.04\$
1005	Lapierre Samuel	Frais déplacement	54.14\$
1006	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville septembre 2025	1 600.45\$
1007	Ministre des Finances	Services sûreté du Québec 2025 - 2 ^e versement (2/2)	48 486.00\$
1008	Municipalité de Montcalm	Entente partage DG - du 01/07/25 au 30/09/25 21 464.00 \$ Entente partage premiers répondants 523.37 \$	21 987.37\$
1009	PLA Architectes	Service architecte - 206, rue Principale	10 169.54\$
1010	Régie Intermunicipales des Matières Résiduelles de l'Ouest (RIMRO)	Quote-part 2025 - 3 ^e versement (3/3) Avance temporaire (ÉEQ) 2025 - 3 ^e versement (3/3)	27 641.00\$
1011	Telus Healt (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention octobre 2025	104.04\$

1012	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective octobre 2025	5 304.82\$
1013	RREMQ	Régime de retraite septembre 2025	4 588.08\$
1014	Chevalier Benoit	Frais déplacement	73.44\$
1015	Équipe Laurence	Service ingénierie - Réfection ch. de la Rouge	1 883.29\$
1016	Eurofin Environex	Analyses d'eau octobre 2025	114.98\$
1017	Hydro-Québec	Électricité garage	208.32\$
1018	Hydro-Québec	Électricité système soltek	25.23\$
1019	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux	313.58\$
1020	Hydro-Québec	Électricité hangar	56.56\$
1021	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville octobre 2025	1 600.45\$
1022	Ministère du Revenu du Québec	DAS octobre 2025	11 115.95\$
1023	MRC des Laurentides	Services télécommunication - du 01/04/25 au 30/09/25 hébergements courriels et antispam, extensions téléphoniques	1 731.33\$
1024	Pavage Mont-Tremblant	Pavage rue du Fer-à-Cheval	37 904.64\$
1025	Receveur Général du Canada	DAS octobre 2025	3 068.81\$
1026	Receveur Général du Canada	DAS octobre 2025	558.67\$
1027	Énergies Sonic inc.	Diesel, huile à chauffage	2 968.00\$
1028	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Ouverture dossiers cour municipale août 2025	1 724.63\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			438 555.74\$
TOTAL			549 330.33\$

COMPTEZ À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12392	Compteurs d'eau du Québec	Cable pour compteur / unité murale	300.08\$
12393	Centre du Camion Galland Ltée.	Inspection mécanique 10 roues	260.54\$
12394	C-FAB	Réparer aile de côté - 6 roues Réparer bras aile de côté - 10 roues	3 868.82\$
12395	CRSBP des Laurentides	Volume perdu/abîmer - PEB	32.72\$
12396	Les Formulaires Ducharme inc.	Enveloppes révision, vote par anticipation, élection, table de vérification et vote par correspondances	843.28\$
12397	Réparation Jean-Pierre Maillé	Goupilles de sécurité, huile à moteur, bougie	67.67\$
TOTAUX CHÈQUES			5 373.11\$
1029	Librairie Carpe Diem	Livres	2 212.79\$
1030	Gilbert P. Miller	Niveleuse 26/09, 22/10	1 307.85\$
1031	Hamster	Papier, stylos, marqueurs permanents, papier couverture, rouleau papier caisse	277.37\$
1032	Imprimerie Léonard inc.	Bulletins de vote poste #5 et #6	620.87\$
1033	Machineries Forget	Joints en croix, joint en u	660.97\$
1034	Matériaux SMB Huberdeau inc.	boulons, écrous, aspenite, câbles, jeu manchon, styrofoam, pinceaux, rondelles, ancrès papillon	391.07\$
1035	MRC des Laurentides	Quote-part - achat IRM SADM Constat juillet à septembre 2025 - règl. systèmes d'alarme	559.00\$
1036	Pièces d'Auto P. B. Gareau inc.	boyau laveuse à pression, gyrophare, raccords, boyaux, back rack, gants, absorbant, attaches	3 071.65\$
1037	Pilon & Ménard, Huissiers de justice inc.	Remises documents (mises en demeure, constats, avis de non-conformité)	1 405.26\$
1038	Pompage Sanitaire 2000	Vidange fosse scellée - 203, rue Principale Location toilette du 01/09/25 au 24/09/25	646.32\$
1039	Purolator inc.	Frais de transport	32.57\$
1040	Société des Parcs de la MRC des Laurentides	Entretien des aménagements paysagers 2025	6 438.60\$
1041	Sterling Marking Products	Licences de chien 2026	228.86\$
1042	Villemaire Pneus et Mécanique inc.	Pneus hiver et roue acier Ford f-250 Installation pneus 10 roues et 6 roues	3 492.79\$

1043	Visa Desjardins	Café, crème à café, clés, produits de nettoyage, papier hygiénique, adaptateur 2 ½, timbres, courrier recommandé, chlore, abonnement mensuel zoom	472.90\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			21 818.87\$
TOTAL			27 191.98\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative.

RÉSOLUTION 201-25

6.2 ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU QUE suite à l'élection du 2 novembre 2025, une nouvelle attribution des responsabilités a été faite aux membres du conseil auprès des divers organismes et partenaires de la municipalité;

ATTENDU QU'un tableau mentionnant les organismes/dossiers, responsables principaux et substituts a été présenté pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil approuve ledit tableau et que copie de celui-ci soit transmis aux organismes et partenaires mentionnés.

ORGANISME/DOSSIER	RESPONSABLE PRINCIPAL	SUBSTITUT
Municipalité Huberdeau – Maire suppléant	Audrey Charron-Brosseau	
Municipalité Huberdeau – Comité Politique familles/aînés	Edith Sigouin	Maxime Bétournay
Municipalité Huberdeau – Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Benoit Drouin	Audrey Charron-Brosseau
Municipalité Huberdeau- Sécurité civile	Benoit Drouin	Benoit Gratton
Municipalité d'Huberdeau Urbanisme/patrimoine/ Développement	Benoit Drouin	Benoit Chevalier
Municipalité Huberdeau – Culture/Loisirs	Gilles St-Amand	Maxime Bétournay
Municipalité Huberdeau – Voirie/aqueduc	Audrey Charron-Brosseau	Benoit Drouin
Municipalité Huberdeau – Parc / bâtiments municipaux	Audrey Charron-Brosseau	Benoit Drouin
Municipalité Huberdeau – Guignolée	Audrey Charron-Brosseau	Benoit Chevalier
Ville de Mont-Tremblant – Comité consultatif en sécurité incendie	Michael Doyle	Benoit Chevalier
RIMRO – Conseil d'administration	Benoit Drouin	Benoit Chevalier
Bouffe Laurentienne – Délégué municipal	Audrey Charron-Brosseau	Edith Sigouin
OBV RPNS – représentant municipal	Edith Sigouin	Benoit Chevalier

CASA Laurentides – représentant municipal	Maxime Bétournay	Edith Sigouin
CRSBP – Délégué municipal	Maxime Bétournay	Edith Sigouin
PREL – représentant municipal	Maxime Bétournay	Edith Sigouin

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 202-25

6.3 DÉTERMINATION DE LA DATE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (PTI) 2026/2027/2028

ATTENDU QUE l'adoption du budget doit être précédée d'un avis public donné au moins 8 jours avant la séance au cours de laquelle le budget doit être adopté;

ATTENDU QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, doivent porter exclusivement sur le budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Drouin et résolu :

Que le conseil confirme que la date d'adoption du budget 2026 et du programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028 sera le 16 décembre 2025 à 19h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 203-25

6.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal article 1022, le directeur général et greffier-trésorier d'une municipalité locale doit préparer au cours du mois de novembre la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette liste doit être soumise au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Edith Sigouin et résolu :

Que le conseil confirme et approuve le dépôt par le directeur général et greffier-trésorier de la liste des personnes endettées pour taxe envers la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 204-25

6.5 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2026 À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu:

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2026 au coût de 1 407.55\$ taxes incluses et autorise par le fait même le paiement de cette facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 205-25

6.6 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS AVEC PG SOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu;

Que le conseil autorise le renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications avec PG Solutions pour l'année 2026 pour l'ensemble des modules mentionnés sur les factures portant les numéros CESA62281 et CESA63076 au montant de 11 115.78\$ et 1 407.30\$ taxes incluses et autorise par le fait même le paiement de ces factures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 206-25

6.7 DEMANDE DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE – DÉPÔT D'UNE COURONNE AU CÉNOTAPHE

ATTENDU QUE la Légion royale Canadienne Filial Rouge River 192 nous a fait parvenir le 22 octobre 2025, une demande pour déposer une couronne lors des cérémonies du jour du Souvenir qui ont eu lieu le 9 novembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil était en accord pour participer à cette cérémonie et à y déposer une couronne au nom de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil entérine la dépense de 55.00\$ pour le coût de la couronne ayant été déposée lors des cérémonies du 9 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 207-25

6.8 DÉSIGNATION ET FORMATION DE L'AGENT DE LIAISON EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} octobre 2025, tous les milieux de travail, à l'exception des chantiers de construction, ont de nouvelles obligations relatives aux mécanismes de prévention et de participation à mettre en place dans leur établissement;

ATTENDU QUE dans les établissements de 19 travailleurs ou moins, un agent de liaison en santé et en sécurité (ALSS) doit être désigné et doit pouvoir assumer son rôle et exercer ses fonctions. L'employeur doit aussi élaborer et appliquer un plan d'action en collaboration avec l'ALSS;

ATTENDU QUE Monsieur Alexandre Larrivée-Plante, responsable des travaux publics a été désigné par les employés pour assumer le rôle d'agent de liaison en santé et en sécurité;

ATTENDU QUE suite à sa désignation l'ALSS doit participer à une formation obligatoire et obtenir une attestation de formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que Monsieur Alexandre Larrivée-Plante ayant été désigné comme agent de liaison en santé et en sécurité est autorisé à suivre la formation obligatoire requise à l'obtention de l'attestation de formation. Les frais d'inscription et les frais afférents à la participation sont à la charge de la Municipalité

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 208-25

6.9 ADOPTION DE LA POLITIQUE # 23-2025 DE COMMUNICATION

ATTENDU QUE le conseil désire favoriser une communication transparente, accessible et engageante entre la municipalité et ses citoyens;

ATTENDU QUE pour ce faire la mise en place d'une politique de communication est requise afin d'établir les objectifs et définir les cadres d'application;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Drouin et résolu :

Que la politique de communication de la Municipalité d'Huberdeau portant le # 23-2025 est adoptée telle que rédigée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 209-25

6.10 AUGMENTATION DU BUDGET POUR LA SOIRÉE DE REMERCIEMENT DES BÉNÉVOLES ET DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE par sa résolution 179-25 le conseil a accordé un budget de 2 600\$ taxes incluses pour l'organisation de la soirée de remerciement des bénévoles du 28 novembre prochain;

ATTENDU QU' une demande de subvention a été faite dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole et qu'un montant de 1 500\$ a été accordé;

ATTENDU QU' aucun budget n'a été accordé pour le remerciement des employés de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le budget octroyé par la résolution 179-25 soit augmenté de 1 500\$ soit un montant maximum de 4 100\$ taxes incluses, ce budget devra couvrir la soirée remerciement des bénévoles et le remerciement des employés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1

8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLUTION 210-25

8.1 AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION DE LA REDDITION DE COMPTE, PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT, REDRESSEMENT-SÉCURISATION ET ACCÉLÉRATION DOSSIER GEN 48633

ATTENDU QUE le conseil à pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 2 au 20 septembre 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées;
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur;
- Des photos des travaux réalisés;
- Les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Édith Sigouin et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 211-25

8.2 APPROBATION DES DÉPENSES ET DE LA REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) DOSSIER CRF66436-78065 (15) 20250417-008

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Huberdeau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux aux plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et unanimement résolu et adopté:

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau approuve les dépenses d'un montant de 71 965.68\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 212-25

8.3 DEMANDE DE FINANCEMENT EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2026

ATTENDU QUE la période annuelle de présentation des demandes de financement au programme Emplois d'été Canada 2026 sera en cours du 4 novembre au 11 décembre 2025;

ATTENDU QUE ce programme offre une opportunité de recevoir une contribution salariale pouvant atteindre 50% du salaire horaire minimum en vigueur dans la province;

ATTENDU QUE ce programme permet d'offrir de l'expérience de travail de qualité aux jeunes de 15 à 30 ans et la possibilité de développer et d'améliorer leurs compétences, et ce pour une période de 6 à 16 semaines;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Drouin et résolu :

Que le conseil autorise la présentation d'une demande de financement pour un poste de préposé aux travaux municipaux, 40 heures semaines d'une durée de 8 semaines et pour un poste d'officier municipal en bâtiment et en environnement adjoint 30 heures semaines d'une durée de 6 semaines au taux horaire de 19.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 213-25

8.4 DÉTERMINATION DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ASSOCIATION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS TRUDEL ET DE LA MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE le 10 novembre 2020, le conseil a adopté la politique 18-2020 de compensation financière à une association de propriétaires pour l'entretien des chemins privés et publics non entretenus par la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 4.1 de la politique stipule que la Municipalité doit déterminer chaque année le montant maximal de la compensation financière à laquelle chaque association a droit;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil détermine qu'un montant de 5 595.00\$ sera payable à titre de compensation à l'Association pour l'entretien des chemins Trudel et de La Montagne pour l'année 2026, lequel montant correspond à 16% des revenus des taxes foncières générales générés par l'ensemble des propriétés membres de l'association concernée au cours de l'année financière précédente soit l'année 2025;

Pour pouvoir bénéficier de ce montant, l'Association doit respecter l'ensemble des modalités prévues à l'entente;

Que le conseil autorise le directeur général à procéder au versement de la compensation le tout selon les modalités établies dans la politique numéro 18-2020.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 214-25

8.5 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC PROMOTEK – PRODUCTION DES RAPPORTS POUR LA CARRIÈRE/SABLIERE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat avec Promotek pour la production des rapports pour la carrière/sablière du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 au montant de 2 726.06\$ taxes incluses et autorise par le fait même le paiement de cette facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 215-25

8.6 OFFRE DE SERVICES DE L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON (OBV RPNS), BASSIN DE RÉTENTION LAC-À-LA-LOUTRE

ATTENDU QUE l'OBV RPNS a fait parvenir une offre de services pour l'élaboration d'un projet d'aménagement d'un bassin de rétention au Lac-à-la-Loutre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Sigouin et résolu :

Que l'offre de services reçue de l'OBV RPNS en date du 3 novembre au montant de 1 790.94\$ taxes incluses pour monter la description du projet d'aménagement d'un bassin de rétention au Lac-à-la-Loutre et effectuer les démarches auprès des éventuels entrepreneurs est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 216-25

8.7 MISE EN VENTE DU BALAI DE RUE ET DU SOUFFLEUR À NEIGE (ÉQUIPEMENTS DU TRACTEUR NEW HOLLAND 2011)

ATTENDU QUE le conseil par sa résolution 143-25 a autorisé la mise en vente du tracteur New Holland 2011 via le centre d'acquisition gouvernemental (CAG);

ATTENDU QUE le conseil désire également mettre en vente l'équipement qui était utilisé sur le tracteur, soit un balai de rue et un souffleur, ces équipements n'étant pas compatibles avec le nouveau tracteur acquis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu;

Que le conseil autorise le directeur général à procéder à la vente du balai de rue et du souffleur en même temps que le tracteur New Holland via le centre d'acquisition gouvernemental (CAG).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)

RÉSOLUTION 217-25

9.1 MISE À NIVEAU SYSTÈME SCADA (RÉSEAU D'EAU POTABLE)

ATTENDU QUE depuis le 14 octobre dernier Microsoft a cessé le support de Windows 10 et WIN-911;

ATTENDU QUE les principaux fournisseurs (Bell, Rogers, Fido, etc...) ont confirmé que le service de courriel converti en message texte (SMS) sera abandonné d'ici la fin de l'année en cours;

ATTENDU QU'une offre de services nous a été transmise le 14 octobre pour la mise à niveau du système Scada du réseau d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre de services reçue d'Automation R.L. en date du 14 octobre 2025 au montant de 7 620.36\$ plus taxes pour la mise à niveau du système Scada est acceptée.

Les fonds nécessaires au paiement de cette dépense seront pris à même le surplus accumulé aqueduc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

RÉSOLUTION 218-25

10.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DU SUPPLÉMENT AU LOYER / RÉSIDENCES VALLÉE DE LA ROUGE

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2014 la Municipalité d'Huberdeau a conclu une entente avec l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant (OMH) visant à

participer au programme « Accèslogis » pour la réalisation d'un immeuble de loyer modique, étant propriété de l'organisme « Les Résidences Vallée de la Rouge »;

ATTENDU QUE le 12 janvier 2021 par sa résolution 05-21 la Municipalité d'Huberdeau a autorisé le renouvellement de l'entente;

ATTENDU QUE cette entente prévoit le versement d'un montant de 10% du coût du programme de supplément du loyer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Béturnay et résolu :

Que le conseil autorise le versement à l'Office Municipal d'Habitation des Laurentides du 10% du coût du programme de supplément de loyer pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, soit un montant de ± 11 000.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 219-25

10.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU PREL (PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES LAURENTIDES)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une invitation pour renouveler son adhésion comme membre du PREL (Partenariat pour la réussite éducative dans les Laurentides);

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion pour l'année 2025/2026 sont de 25\$, ce qui rend l'adhésion accessible pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Sigouin et résolu :

Que le conseil autorise l'adhésion pour l'année 2025/2026 de la Municipalité d'Huberdeau comme membre au PREL, ainsi que le versement du montant du coût d'adhésion de 25\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 220-25

11.1 FORMATION MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE depuis le 1er juin 2024 tout membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit au plus tard, le jour qui suit de trois mois le début de son mandat, avoir suivi une formation sur le rôle et les responsabilités d'un CCU et de ses membres;

ATTENDU QUE le 9 septembre 2025 par sa résolution # 168-25 la municipalité a procédé à la nomination de Monsieur Guy Pelletier en tant que membre du CCU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise l'inscription de Monsieur Guy Pelletier et de Monsieur Benoit Drouin, conseiller, à la formation obligatoire portant sur les rôles et responsabilités des membres d'un CCU, offerte par l'Association québécoise

d'urbanisme au coût de 125\$ par participant, laquelle est offerte en regardant une série de 5 vidéos à distance et selon la disponibilité des participants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 221-25

11.2 DEMANDE DE L'ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL / PROJET COUR D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE le 7 janvier 2024 le directeur de l'École L'Arc-en-Ciel a fait parvenir une demande afin d'obtenir le soutien financier de la Municipalité d'Huberdeau dans le cadre du dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le but d'améliorer la cour de l'école;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 13-24 le conseil appuyait la demande d'aide financière et s'engageait à participer pour un montant de 4 000\$ en subvention et pour un montant de 2 000\$ en main d'œuvre/équipement;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien financier était accordé en fonction de l'octroi d'une aide financière par le MEQ;

CONSIDÉRANT QUE le projet tel que déposé n'a pas été réalisé et qu'un nouveau projet a été planifié pour une réalisation en 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que la résolution 13-24 est abrogée.

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau s'engage à participer au projet d'amélioration de la cour de l'École L'Arc-en-Ciel pour un montant de 4 000\$ en subvention et pour un montant de 2 000\$ en main d'œuvre/équipement, les travaux devront être exécutés pour le 31 décembre 2026, une reddition de compte devra être présentée afin d'obtenir le versement de la subvention, celle-ci devra comprendre l'ensemble des revenus et dépenses du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 222-25

12.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU COMITÉ DES LOISIRS D'HUBERDEAU – SENTIER DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTES

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs d'Huberdeau a fait parvenir une demande de soutien financier de 3 500\$ dans le cadre de la *politique de soutien aux organismes, regroupement et aux individus du milieu* de la municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est pas entièrement conforme à la politique de la municipalité (certains documents étant manquant), et ceci pour une 2^e année consécutive;

CONSIDÉRANT QUE pour prendre une décision éclairée en regard à ce genre de demande il est important pour le conseil d'avoir les documents requis en sa possession;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important de soutenir ce comité en regard à ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Qu'un montant de 1 900.00\$ est accordé pour l'année 2026 au Comité des Loisirs d'Huberdeau afin de les supporter dans leurs efforts pour aménager des sentiers de ski de fond et de raquettes pour l'hiver 2025-2026, conditionnel à l'obtention de tous les documents requis (prévisions budgétaires, bilan financier, etc.).

Que pour toute demande subséquente de subvention de la part du Comité des Loisirs advenant que celle-ci ne comporte pas les documents nécessaires et requis par la politique de soutien aux organismes, regroupements et aux individus du milieu # 16-2019, celle-ci ne sera pas traitée jusqu'à ce que l'ensemble des documents soient transmis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13- VARIA

RÉSOLUTION 223-25

13.1 JOURNÉE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – LOISIRS LAURENTIDES

ATTENDU QUE le 27 novembre prochain, Loisirs Laurentides organise pour une 4^e année la « Journée de coopération intermunicipale »;

ATTENDU QUE cette journée est une journée de partage d'idées, d'apprentissage mutuel par le biais d'activités interactives et de conférences sur des sujets nous tenant à cœur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Béturnay et résolu :

Que le conseil autorise l'inscription de Monsieur Gilles St-Amand, conseiller à la Journée de coopération intermunicipale au coût de 25\$, qui aura lieu le 27 novembre 2025 à Saint-Colomban, et autorise le remboursement des frais de déplacement et de repas sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 224-25

13.2 FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLU(E)S

ATTENDU QU'en fonction de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matières municipale* et la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* les membres du conseil doivent impérativement suivre des formations;

ATTENDU QUE les élu (e)s disposent d'un délai de 6 mois (dans le cas d'un premier mandat) ou de 9 mois (dans le cas d'un second mandat ou de mandat subséquent) pour suivre la formation en éthique et déontologie municipales;

ATTENDU QUE les élu (e)s disposent d'un délai de 9 mois pour suivre la formation portant sur les rôles et responsabilités des élu(e)s municipaux ainsi que sur l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise les membres du conseil à s'inscrire à la formation « Éthique et déontologie municipales » et à la formation « Les rôles et responsabilités des élus municipaux ainsi que sur l'administration ». Les frais d'inscription et les frais afférents à la participation sont à la charge de la Municipalité. Une fois les formations complétées, l'élu(e) municipal devra en faire une déclaration écrite au greffier de la municipalité dans un délai de 30 jours.

Un élu (e) municipal qui ne respecte pas cette obligation, sans raison valable, s'expose à une suspension par la CMQ. Cette suspension entraîne l'interdiction d'exercer ses fonctions de maire ou de conseiller, de siéger à tout conseil, comité ou commission et de percevoir toute forme de rémunération ou d'allocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est offerte aux citoyens présents.

RÉSOLUTION 225-25

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

De clore la séance ordinaire du 11 novembre 2025, il est 20h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Michael Doyle,
Directeur général et greffier-trésorier.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.